



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 31 : Sûreté de l'aviation et normalisation de la navigation aérienne

SUIVI DES MESURES D'ÉVALUATION DE L'APTITUDE PSYCHOLOGIQUE ET PHYSIQUE ET DE GESTION DES RISQUES LIÉS À LA SANTÉ MENTALE

[Note présentée par le Venezuela (République bolivarienne du), avec l'appui de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), de la Colombie, de l'Équateur, d'El Salvador, du Guatemala, du Guyana, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, du Suriname et de l'Uruguay)²]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Dans le cadre des conclusions pertinentes du volet Sécurité de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC 2021), la présente note de travail décrit les mesures prises et aborde la nécessité d'entreprendre des actions de suivi afin d'examiner en permanence la santé mentale du personnel aéronautique dans des situations liées à la COVID-19, afin d'obtenir des données fiables permettant d'identifier les risques émergents en matière de santé mentale et d'orienter la gestion des risques de sécurité.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ;
- s'assurer que les États et l'industrie mènent ou continuent de mener des études pour étudier l'état de santé mentale du personnel aéronautique suite aux circonstances résultant de la pandémie de la COVID-19, comme il est suggéré dans la présente note ou de manière semblable ;
- conjuguer leurs efforts pour orienter les mesures qui peuvent être prises à la fois par les services de médecine aéronautique eu égard au certificat médical aéronautique, et par les prestataires de services aériens en termes de facteurs humains.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	HLCC 2021-WP/136 : <i>Étude visant à déterminer l'état de santé mentale du personnel aéronautique en tant que risque émergent dans les circonstances liées à la pandémie de la COVID-19 et pour la gestion de la sécurité</i>

¹ Version espagnole fournie par la République bolivarienne du Venezuela.

² Note de travail appuyée par 11 États membres de la région SAM et 1 État membre de la CLAC.

1. INTRODUCTION

1.1 Le confinement, la distanciation physique, le télétravail, le chômage temporaire ou permanent, les problèmes liés aux conditions sanitaires et/ou économiques des États sont autant de facteurs qui ont joué et continuent de jouer un rôle essentiel dans cette pandémie parmi le personnel aéronautique. Cela a nécessité une adaptation à ces changements, notamment dans les habitudes de vie, dans un contexte global de crainte de contracter le virus SRAS-CoV-2.

1.2 La nécessité de restructurer le travail des exploitants, des membres d'équipage ou d'autres types de personnel qui perdent leur emploi et prennent un congé professionnel ou médical, et de manière générale, l'impact sur les conditions de bien-être, entre autres, ont créé pendant la pandémie des facteurs propices à des situations qui touchent la santé mentale.

1.3 L'identification de ces préoccupations et de leur impact sur la santé mentale du personnel aéronautique a été soulignée par l'État vénézuélien lors de la troisième réunion virtuelle des directeurs généraux de l'aviation civile de la région Amérique du sud (SAM) sur la riposte à la COVID-19, qui s'est tenue à Lima, au Pérou, le 22 septembre 2020.

1.4 En conséquence, la région SAM s'est engagée dans un effort conjoint, avec des experts d'autres États, dans le cadre du Groupe d'experts de la médecine aéronautique du Système régional de coopération pour la supervision de la sécurité opérationnelle (SRVSOP), afin de publier la circulaire consultative AC-PEL-67-003 sur la santé mentale du personnel aéronautique pendant la pandémie de la COVID-19 et qui a été diffusée lors d'un webinaire organisé par le Bureau régional de l'OACI à Lima le 12 octobre 2020.

2. ANALYSE

2.1 La note de travail HLCC 2021-WP/136 présentée à la réunion de haut niveau a présenté de manière détaillée cette initiative visant à garantir l'aptitude psychologique et physique optimale du personnel aéronautique, par des moyens qui vont au-delà des évaluations médicales réglementaires. En effet, il peut exister un risque, notamment pour un personnel aéronautique pressé de commencer ou de reprendre des activités, et ainsi maintenir ses notations, de dissimuler ou de nuancer les informations à son avantage lors des tests cliniques individuels de santé mentale.

2.2 À cette fin, l'État vénézuélien a encouragé la conception et l'application d'un instrument élaboré par l'Association vénézuélienne de psychologie aéronautique (AVEPSA) appelé : *Instrument d'évaluation de la santé mentale de la population opérationnelle aéronautique vénézuélienne* (VSM-POA 2020). Cet instrument est une enquête administrée à distance et accessible depuis n'importe quel appareil électronique intelligent. Son administration est anonyme, une caractéristique très importante qui garantit l'obtention d'informations avec le moins de biais possible, sans crainte de représailles pour la population enquêtée. L'utilisation de cet outil a été recommandée et il est disponible dans la circulaire consultative AC PEL 67 003 sur la santé mentale du personnel aéronautique pendant la pandémie de la COVID-19 élaborée dans le cadre des activités du SRVSOP pour les États de la région SAM.

2.3 Cet outil a été appliqué à différents groupes de personnel aéronautique (membres d'équipage, contrôleurs aériens, personnel d'assistance au sol, techniciens de maintenance et autres fournisseurs de services de navigation aérienne) afin de recueillir des informations sur les aspects suivants : facteurs de stress psychosociaux (situation économique, zone de travail, état de santé), habitudes psychobiologiques (troubles du sommeil, consommation d'alcool), troubles psychopathologiques (troubles

de stress aigu, anxiété généralisée, dépression sévère) et niveaux de satisfaction et de bien-être liés aux facteurs biologiques (physiques), psychologiques et sociaux.

2.4 Les informations obtenues ont été d'une grande utilité pour orienter les actions sanitaires en vue de la reprise et de la relance de l'activité aéronautique. Dans le même temps, les résultats obtenus ont permis de mettre des informations à la disposition de l'autorité aéronautique, en collaboration avec les groupes de coordination de la sécurité de l'industrie afin qu'elle se concentre sur les risques émergents dans le secteur de l'aviation et qu'elle prenne ceux-ci en charge dans le cadre de son programme national de sécurité (PNS), en mettant en place des mesures préventives avec l'industrie et en vulgarisant des pratiques qui aideront les membres de la profession aéronautique à gérer les symptômes identifiés.

3. CONCLUSION

3.1 L'application régulière de ce type d'outil en vue d'évaluer les performances par rapport aux domaines de préoccupation identifiés, et par comparaison des résultats avec les données antérieures sera essentielle pendant la période de reprise du secteur de l'aviation, et ultérieurement en ce qui concerne la résilience qu'il doit acquérir. Les informations obtenues permettront de déterminer l'efficacité des mesures conjointes entre l'État et l'industrie.

3.2 Il est donc important que les États, en coordination avec l'industrie, promeuvent des études exploratoires généralisées et régulières du personnel aéronautique par le biais d'enquêtes anonymes, en tant qu'outil de collecte d'informations sur la sécurité afin d'atténuer les risques liés à la perte potentielle de santé mentale.

— FIN —